

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°01 du 7 juin 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 26



Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 7 juin 2024

Le président de l'Université,
Perpignan
Via Domitia

Pr Yvan AUGUET

Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD

Yvan AUGUET

PJ : PV CA du 15/12/2023

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°02 du 7 juin 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le procès-verbal de la séance du 22 décembre 2023.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 26

Membres n'ayant pas pris part au vote : 1

Suffrage valablement exprimé : 25



Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 7 juin 2024

Le président de l'Université,



Pr Yvan AUGUET

Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD

Yvan AUGUET

PJ : PV CA du 22/12/2023

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°03 du 7 juin 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3, R719-52 à R719-112 et R719- 64;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le débat d'orientation budgétaire – Exercice 2025.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 26

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 7 juin 2024

Le président de l'Université,



Pr Yvan AUGUET

Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVL

Yvan AUGUET

PJ : DOB Exercice 2025

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/07-06 n°04 du 7 juin 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 et L719-4 et L719-6 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis du comité social d'administration de l'UPVD du 26 avril 2024, relatif au projet de transfert, à compter de la rentrée 2024/2025, des missions d'enseignement supérieur et de la gestion totale de l'antenne de Mende à l'université de Nîmes et au protocole d'accord RH portant le transfert de personnels de l'université de Perpignan à l'université de Nîmes ;
Vu la délibérations UPVD/CA 2024/26-04 n°01 du 26 avril 2024, relative au projet de transfert, à compter de la rentrée 2024/2025, des missions d'enseignement supérieur, de la gestion totale de l'antenne de Mende et des moyens afférents dont les emplois, de l'UPVD à l'Université de Nîmes;
Vu la délibération UPVD/CA 2024/26-04 n°02 du 26 avril 2024 relative protocole d'accord RH portant le transfert de personnels de l'université de Perpignan à l'université de Nîmes ;
Vu l'avis du comité social d'administration de l'université de Nîmes du 02 mai 2024 portant sur le transfert du personnel ;
Vu les courriers reçus avec un accusé réception les 16 et 21 mai 2024 de deux agents faisant valoir leur droit d'option en faveur de l'université de Nîmes et l'absence de positionnement d'un personnel en congé de longue durée ;
Vu la délibération n°2024-22 du conseil d'université de l'université de Nîmes du 23 mai 2024 ;
Vu l'information donnée au comité social d'administration du 31 mai 2024 portant sur le transfert des emplois, personnels et de la masse salariale afférente à l'université de Nîmes au titre du transfert global de gestion de l'antenne de Mende,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le transfert des emplois et de la masse salariale afférente à l'université de Nîmes, à compter de la rentrée 2024/2025, au titre du projet de transfert des missions d'enseignement supérieur et de la gestion totale de l'antenne de Mende :**



N° emploi délégué par le MESR	Catégorie d'emploi	Situation emploi	Masse salariale en €
71MCF0463	MCF	occupé	110 534,00 €
11MCF0104	MCF	occupé	91 286,00 €
PRCE0430	PRCE	vacant	43 200,00 €
Total			245 020,00 €

Le poste 06MCF0164 occupé par le personnel qui n'a pas fait valoir son droit d'option n'est pas transféré. La situation sera régie, à titre temporaire, par une convention financière spécifique conclue avec l'Université de Nîmes.

Membres composant le conseil : 32	Pour : 26
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 26	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 26	

Fait à Perpignan, le 07 juin 2024

Le président de l'Université,

Yvan AUGUET

Pr Ivan AUGUET
Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°05 du 7 juin 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 5 mars 2024 ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 31 mai 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le calendrier de l'année universitaire 2024/2025.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 26
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 26	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 26	

Fait à Perpignan, le 7 juin 2024

Le président de l'Université,



Pr Yvan AUGUET
Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD

Yvan AUGUET

PJ : calendrier universitaire 2024/2025 susmentionné

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°06 du 7 juin 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2023/10-11 n° 05 du 10 novembre 2023 relative à la mise à jour de la charte télétravail à l'UPVD ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 31 mai 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La mise à jour de la charte du télétravail à l'UPVD.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 26



Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 7 juin 2024

Le président de l'Université,

Pr Yvan AUGUET

Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD

Yvan AUGUET

PJ : charte du télétravail susmentionnée

CPI : DRH / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°07 du 7 juin 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2023/10-11 n° 05 du 10 novembre 2023 relative à la mise à jour du protocole de gestion des agents contractuels BIATSS de l'université de Perpignan ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 31 mai 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ La mise à jour du protocole de gestion des agents contractuels BIATSS de l'UPVD.

Membres composant le conseil : 32	Pour : 26
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 26	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 26	

Fait à Perpignan, le 7 juin 2024

Le président de l'Université,



Pr Yvan AUGUET

Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD

Yvan AUGUET

PJ : protocole de gestion susmentionné
CPI : DRH / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°08 du 7 juin 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu la LOI n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°07 du 7 juin 2024 relatif à la mise à jour du protocole de gestion des agents contractuels BIATSS de l'UPVD ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 31 mai 2024,



Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ Les lignes directrices de gestion relatives à la politique de rémunération et indemnitaire des personnels BIATSS titulaires et des personnels contractuels.

Membres composant le conseil : 32	Pour : 26
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 26	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 26	

Fait à Perpignan, le 7 juin 2024

Le président de l'Université,



Pr Yvan AUGUET
Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD

Yvan AUGUET

PJ : LDG susmentionnées

CPI : DRH / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°09 du 7 juin 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 et L954-3 ;
Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 31 mai 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le protocole de gestion des agents contractuels enseignants-chercheurs et enseignants de l'UPVD.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 26
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 26	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 26	

Fait à Perpignan, le 7 juin 2024

Le président de l'Université,



Pr Yvan AUGUET
Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD

Yvan AUGUET

PJ : protocole de gestion susmentionné
CPI : DRH / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/sM/jG/nB



Délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°10 du 7 juin 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 et L954-2 ;
Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;
Vu l'arrêté du 7 février 2022 fixant certaines modalités de la procédure d'attribution de la prime individuelle prévue par le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;
Vu l'arrêté du 22 décembre 2023 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2023/10-11 n°01 du 10 novembre 2023 portant sur les lignes directrices de gestion (LDG) relatives aux régimes indemnitaires des enseignants-chercheurs et enseignants ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 31 mai 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

- **L'enveloppe budgétaire au titre de la campagne 2024 de la 3^{ème} composante (C3) du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) :**
 - ↪ la dotation ministérielle ;
 - ↪ les barèmes annuels relatifs à la répartition de la prime individuelle.

Membres composant le conseil : 32	Pour : 26
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 26	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 26	



Fait à Perpignan, le 7 juin 2024
Le président de l'Université,
Via Domitia
Pr Yvan AUGUET
Yvan AUGUET
Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD

PJ : Note de présentation C3 Prime individuelle -campagne 2024

CPI : DRH / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jG/nB


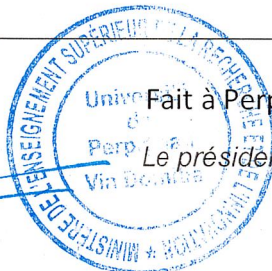
Délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°11 du 7 juin 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 et L954-2 ;
Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;
Vu l'arrêté du 27 décembre 2022 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2023/10-11 n°01 du 10 novembre 2023 portant sur Les lignes directrices de gestion (LDG) relatives aux régimes indemnitaires des enseignants-chercheurs et enseignants ainsi que la cartographie de la composante C2 et du référentiel d'équivalences horaires (REH) ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 31 mai 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La mise à jour de la cartographie C2/REH pour l'année universitaire 2023-2024.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 26
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 26	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 26	

Fait à Perpignan, le 7 juin 2024
Le président de l'Université,


Pr Yvan AUGUET Yvan AUGUET
Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD

PJ : Cartographie C2/REH susmentionnée
CPI : DRH / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°12 du 7 juin 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique ;
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/CA 2024/8-03 n°05 du 8 mars 2024 relative à la mise à jour des lignes directrices de gestion « carrières » relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels enseignants-chercheurs et des personnels enseignants ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 31 mai 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La mise à jour des Lignes Directrices de Gestion (LDG) « Carrières » relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels enseignants-chercheurs et des personnels enseignants.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 25
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 25	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 25	

Fait à Perpignan, le 7 juin 2024
Le président de l'Université,


Pr Yvan AUGUET
Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD

PJ : LDG « carrières » susmentionnées
CPI : DRH / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/7-06 n°13 du 7 juin 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 et L954-2 ;
Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;
Vu l'arrêté du 22 décembre 2023 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/CA 2023/10-11 n°01 du 10 novembre 2023 portant sur les lignes directrices de gestion (LDG) relatives aux régimes indemnitaires des enseignants-chercheurs et enseignants ainsi que la cartographie de la composante C2 et du référentiel d'équivalences horaires (REH) ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 31 mai 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

- La mise à jour des lignes directrices de gestion (LDG) relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs et enseignant.
- La Cartographie C2/REH pour l'année universitaire 2024-2025.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 23

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0



Suffrage valablement exprimé : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 7 juin 2024
Le président de l'Université,



Pr Yvan AUGUET
Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD

Yvan AUGUET

PJ : LDG indemnitaires et la cartographie C2/REH susmentionnées

CPI : DRH / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr